

SUMMERPAV

Nouvelle génération de super plastifiant pour les revêtements en béton

DESCRIPTION

SUMMERPAV est un additif super fluidifiant de nouvelle génération, spécialement formulé pour la réalisation de revêtement en béton durant la saison estivale avec des températures supérieures à 25 °C. La principale action de SUMMERPAV se base sur la combinaison de deux effets : le fort pouvoir électrostatique et stérique et l'anticipation de la réaction de l'hydratation en première phase.

SUMMERPAV est sans chlorure et est conforme à la norme UNI 8145 et ASTM C494 (type A et E). Il est compatible avec tous les ciments prévus dans la norme italienne pour le béton armé.

AVANTAGE

SUMMERPAV représente la meilleure réponse aux exigences du marché des bétons pour revêtement car il satisfait aux demandes des fournisseurs de béton pré-confectionné et des applicateurs.

SUMMERPAV en plus d'avoir des qualités techniques ? a aussi des avantages économiques.

Avantage dans la confection du béton

- Favorise un notable abaissement du rapport E/C, en améliorant la qualité et la durabilité du béton.
- Permet de maintenir les bétons extrêmement fluides durant le temps nécessaire au transport et à la mise en œuvre.
- Permet de travailler avec une certaine consistance de béton S5 (slump 210-240 mm) sans risque de ségrégation du mélange
- Elimine les risques dérivant d'un excès de flaque d'eau (bleeding)
- Permet une forte augmentation de l'hydratation initiale dans le ciment en développant une meilleure résistance mécanique à court terme.
- Améliore drastiquement les prestations mécaniques au début ou à la fin du béton.

Avantage dans la confection du revêtements

- Permet une plus grande rapidité de pose en chantier et de la pose béton. Elimine le risque d'un séchage rapide de la surface du béton, responsable de « l'effet vague »
- Réduit le temps de finition et d'élaboration du revêtement sans compromettre le temps de pose du béton.
- Consent à réaliser le revêtement qui correspond pleinement aux attentes des utilisateurs finaux.
- Permet de suivre les élaborations dans le respect des normes actuelles de gestion et de sécurité sur le chantier (horaire de travail). Améliore les caractéristiques superficielles du revêtement.

N.B. Le béton élaboré avec SUMMERPAV, dans des conditions climatiques chaudes permet d'effectuer toutes les opérations de mise en œuvre en gardant inaltéré le temps d'élaboration: par rapport à un autre béton égale sans additif ce béton associé au SUMMERPAV permet de finir le travail du revêtement dans la même journée que le coulage avec un avantage évident sur le plan technique, économique, et logistique.

MODALITÉ D'UTILISATION

SUMMERPAV est additif prêt à l'usage qui est ajouté au béton. L'effet fluidifiant et la réduction d'eau seront optimaux si l'additif est mélangé au béton seulement après avoir ajouté 70% d'eau dans la pâte.
Eviter toujours d'ajouter de la matière sèche.

SUMMERPAV n'est pas compatible avec d'autres types d'additifs.

DOSAGE

Le dosage optimal de SUMMERPAV est de 1-1,4 l/100 kg de ciment. Le dosage peut différer en fonction des cas.

CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

SUMMERPAV est disponible en bidon de 25 litres, 200 litres et en citerne de 1000 litres.

Il est conseillé de conserver le produit à une température supérieure à +5 °C. Au cas où le produit se congèlerait il faudra le réchauffer à au moins à 30 °C et le re-mélanger.

IMPORTANT:

Toutes les informations contenues dans la présente fiche technique sont basées sur des applications réelles et tests en laboratoire. Il est de la responsabilité du client de vérifier que le produit soit adapté à l'usage pour lequel il est destiné. Le producteur décline toute responsabilité en cas d'application erronée. La présente fiche technique remplace et annule les précédentes. Les données peuvent être modifiées à tout moment. Il est rappelé également que les produits Ideal Work sont à usage professionnel et qu'Ideal Work organise des formations pour les clients qui en font la demande. Quiconque utilise ces produits sans en être habilité, le fait à ses risques et périls

EDIT. 01 du 01.02.2011 Mise à jour 01 du 22/05/2015